

Chers patients,

Aujourd’hui, début mai 2021, l’évolution de la pandémie se situe sur un plateau descendant mais faiblement descendant et de nombreuses incertitudes et donc inquiétudes persistent du fait de l’émergence de nouveaux variants ou mutants de ce virus.

N’oublions pas qu’aux côtés des Bouches du Rhône, ce sont deux départements de la Nouvelle Aquitaine (Gironde et Lot et Garonne) qui constituent les trois premiers départements dans lesquels la présence du variant Indien a été détectée.

*Cette situation nous impose de continuer à respecter les recommandations parfaitement légitimes de nos instances professionnelles, à savoir les règles additionnelles édictées lors de la reprise des soins du 11 mai 2020 qui sont donc en grande partie maintenues.*

**Par conséquent et plus que jamais, afin de protéger au mieux nos patients, et donc par extension leur famille et leur entourage, ainsi que l’équipe soignante, nous conservons l’essentiel des dispositions mises en place que nous vous recommandons de lire, ci-dessous et pages 2 et 3.**

- 1° Evitez absolument de vous présenter au cabinet sans avoir pris rendez-vous par téléphone, et toute personne, que ce soit un patient ou un accompagnant, doit porter un masque.
- 2° Les patients adultes pénètrent seuls et donc sans accompagnant dans le cabinet. Les patients enfants peuvent être accompagnés mais par une seule personne, et l’accompagnant doit rester assis sur le siège positionné à distance du fauteuil.
- 3° Les toilettes et la salle d’attente sont condamnées : de ce fait, nous faisons tout notre possible pour respecter les horaires des rendez-vous ; soyez donc à l’heure. Aucun patient ne pénètre dans la salle de soins tant que le précédent n’en est pas sorti ; il se peut donc que vous soyez amenés à patienter quelques minutes à l’extérieur du cabinet avant de pouvoir entrer.
- 4° Dès votre entrée dans le cabinet, la personne qui ouvre la porte vous pulvérise de la lotion hydro-alcoolique sur les mains et vous revêtirez des sur-chaussures. Le patient aura en plus les cheveux couverts d’une charlotte.

- 5° Une deuxième salle de soins est mise en service afin d'alterner le passage des patients d'une salle sur l'autre lorsque l'assistante n'a pas assez de temps entre deux rendez-vous, pour procéder à l'aération et la décontamination de la salle de soins qui a été utilisée en dernier.
- 6° Outre la décontamination des salles de soins, et comme à l'accoutumée, les poignées de portes du cabinet sont désinfectées après le départ de chaque patient.
- 7° En plus de leurs équipements habituels, le praticien et son assistante portent un calot sur les cheveux, une visière, des sur-chaussures et une combinaison intégrale par-dessus laquelle une sur-blouse et des sur-manches changées après chaque acte générant des projections.
- 8° Les patients n'ayant pas encore consulté depuis le 11 mai 2020 ainsi que les nouveaux patients doivent compléter et signer le questionnaire médical disponible en cliquant sur l'onglet **Questionnaire médical** et nous le retourner **24 à 48 heures avant** la date de leur rendez-vous, soit par la boîte mail du site, soit à [dr.y.mutel@free.fr](mailto:dr.y.mutel@free.fr)

**Les patients ayant été vus depuis le 11 mai 2020 n'ont plus l'obligation de retourner le questionnaire médical mais doivent impérativement signaler tout changement éventuel de leur état de santé avant le rendez-vous suivant.**

***Concernant plus spécifiquement l'exercice de l'orthodontie :***

- 1° Les patients sont invités à respecter plus que jamais une hygiène bucco-dentaire optimale.  
Veiller en particulier à un **brossage dentaire parfait** avant le rendez-vous chez l'orthodontiste pour permettre d'éviter ou minimiser l'utilisation du détartrleur.
- 2° Les cartables resteront à l'entrée du cabinet.  
Les moyens de locomotion tels que bicyclettes, trottinettes et skate-boards ne seront pas admis dans l'enceinte du cabinet ; évitez-les ou prévoyez un antivol.
- 3° Nous recommandons aux parents de bien inculquer aux enfants la modification de certaines habitudes telles que toucher meubles et objets, et de mettre les doigts dans la bouche.
- 4° Toujours dans le cadre de l'optimisation des gestes barrière, nous recommandons d'éviter le règlement des honoraires par chèque et de privilégier l'utilisation de la carte de crédit.
- 5° Enfin, pour aller encore au-delà des mesures obligatoires, nous avons installé trois purificateurs d'air testés par l'Institut Pasteur : un dans chaque cabinet et un au secrétariat.